ces bornes sont déjà disparues, et pour cause. Les pierres dont on s'est servi ne sont pas assez longues, elles n'ont que 0m35 à 40 c. de longueur; les cantonniers qui ont exécuté le travail avaient reçu l'ordre de les laisser saillir du sol, de quinze centimètres environ; donc la portie enfoncée dans la terre n'a que vingt centimètres et, au moindre choc, la pierre se détache.

Ce travail n'aura donc servi à rien si ce n'est d'avoir occasionné des dépenses qui retomberont encore sur le dos des contribuables.

D'autre part, on nous dit que la distance marquée sur les bornes kilométriques n'est pas toujours exacte. Ce n'est pas la première fois que le *Journal de Roubaix* en fait la remarque, et rien n'a encore été changé.

Une réforme s'impose et nous espérons qu'elle ne se fera pas attendre.

Un accident mortel à la gare. — Vendredi matin, vers 8 h. 1/2, un pénible accident a mis en émoi le personnel de la gare de Roubaix.

Un chef monteur de la maison Nouguier, Keller et Cie d'Argenteuil, M. Jean Bergeron traversait les voies pour rejoindre son équipe qui travaillait sur la pont de la rue de Roubaix, quand il a été tamponné par une machine rentrant au dépôt.

Le malheureux a été renversé sur la voie et les roues de la locomotive lui ont passé sur les deux jambes à la hauteur des cuisses, les séparant du tronc.

Un quart d'heure plus tard le blessé succombait des suites de cette horrible mutilation.

Le cadavre a été transporté à l'Hôtel-Dieu.

M. Jean Bergeron, originaire de Perreux (Loire), était âgé de 59 ans.

Résultats de l'adjudication des travaux d'entretien des propriétés communales pour une série de trois années partant du 1er janvier 1897. — La dépense annuelle est évaluée à plus de 40,000 francs.

Les entrepreneurs de la ville assistent toujours en grand nombre à cette adjudication qui a lieu jeudi à 3 h. dans la grande salle des mariages sous la présidence de M. Sénelar, adjoint, assisté de MM. Ducoulombier et Dumortier, conseillers municipaux et en présence de M. Leroux, directeur des bâtiments et de M. Baillé fils, receveur municipal.

L'avis ci-après a été affiché dans la salle.

L'attention de MM. les entrepreneurs est particulièrement appelée sur les clauses et conditions, et le bordereau des prix, lesquels seront rigoureusement appliqués dans l'exécution des travaux.

1er lot. — Terrassements et maçonnerie, dépense 8,000 fr.: MM. Gustave Leclercq, rabais 3,75 0/0; Desodt-Her, 8,25 0/0; J.-B. Catteau, 8,25 0/0.

Il y a donc lieu de procéder à un deuxième concours entre MM. Desodt et Catteau. Il se produit à cette occasion une singulière difficulté que M. le Président n'a tranchée qu'après avoir pris l'avis de M. le Maire.

M. Desodt n'était pas encore arrivé à la séance et n'a pu remettre sa soumission qu'après l'adjudication des deux lots suivants.

M. Catteau avait porté son rabais à 8,50 0/0; M. Desodt avait tout simplement écrit : « 0.75 en plus », c'est-à-dire qu'il élevait le rabais à 9 0/0. Il a été déclaré adjudicataire.

M. Catteau a protesté contre les diverses irrégularités *qui auraient* été commises et il a demandé que ses observations fussent consignées au procès-verbal.

2e lot. — Plafonnage et badigeonnage, 4,500 fr.: Mme veuve Maroquin, seule soumissionnaire, a été déclarée adjudicataire au rabais de 5 0/0.

3e lot. — Charpente et menuiserie, 8,000 fr.: MM. Morel-Delplanque, rabais 2,75 0/0; Quatennens, adjudicataire, rabais 6 0/0.

4e lot. — Zinguerie et plomberie, 3,000 fr.: MM. J.-B. D'Haze, rabais 15 0/0; Alphonse Destailleurs, 22,75 0/0; Hercelle-Leuste, adjudicataire avec rabais de 22,75 0/0.

5e lot. — Couvertures 5,500 fr.: MM. Alphonse Destailleurs, rabais 18,25 0/0; J.-B. D'Haze, 11,25 0/0; Hercelle-Leuste, 20,5 0/0, adjudicataire.

6e lot. — Serrurerie, 2,000 f.: MM. Jules Lemaire, rabais 3 0/0; J.-B. Cornard, 35,25 0/0, adjudicataire.

7e lot. — Peinture, 8000 fr.: MM. Clotaire Gadenne, 1 0/0; Charles Bernard, 1 0/0.

Ces messieurs qui sont présents conviennent de s'en rapporter au sort; les deux noms sont mis dans un chapeau : M. Bernard est favorisé.

8e Lot. — Vitrerie 2000 fr. — MM. Clotaire Gadenne, rabais 0,50 c. 0/0; Charles Bernard, 1 0/0, adjudicataire.

9e Lot. — Gaz 2 40 fr. — MM. Desire Viste de Lille, rabais 16, 5 0/0; J. B. D'Haze, 22 0/0; Alphonse Destailleurs 27,75 0/0; Hercelle Leuste, 30 50 0/0, adjudicataire.

10e Lot. — Fournitures diverses 2000 fr. — MM. Scalbert-Delcroix, rabais, 27 0/0; Meyer-Delure, 28 0/0, adjudicataire.

A propos d'une enfant victime de mauvais traitements de la part de ses parents. — Nous avons relaté l'instruction judiciaire qui a été faite, sur une dénonciation de voisins, contre les parents d'une petite fille de 5 ans 1/2, accusés d'exercer des mauvais traitements sur leur enfant.

Le rapport dressé par le médecin légiste est, nous assure-t-on, tout en faveur des parents et met à neant les accusations portées contre eux.

Un accident d'usine. — Un ouvrier de la fabrique d'astrakan de MM. Screpel, Delarra et Lehmann, Gustave Renard, âgé de 21 ans, demeurant rue de la Marlière, a eu l'annulaire de la main droite pris dans un engrenage, en retirant une mèche de laine; la première phalange a été coupée jusqu'à l'os, mais les tendons n'ont pas été atteints. La guérison demandera de 15 à 20 jours, d'après la déclaration du docteur Bernard.

Infraction au règlement des marchés. — Des contraventions ont été relevées à la charge de deux bouchers qui, pour attirer l'attention des acheteurs, agitaient, chacun de son côté, une grosse sonnette sur le marché de la Croix-Rouge.

Une disparition inquiétante. — Un homme de 50 ans, Louis Dervaux, demeurant au Blanc-Seau et dont la raison est fort affaiblie, est disparu depuis le 12 mars.

Il était vêtu d'un pantalon gris, veston noir, casquette grise, chaussée de vieilles pantoufles.

Bondues. — *Réunion du Conseil municipal.* — Le Conseil municipal de cette commune, se réunira dimanche prochain, 21 mars, à onze heures et demie. Voici les questions portées à l'ordre du jour :

Demande de dispense à titre de soutien de famille.

Taxe militaire des indigents.

— *Vol d'une montre.* — *Mardi matin, vers quatre heures et demie, pendant* l'absence de C. Békériot, ouvrier agricole au service de M. Delphin Destombes, un malfaiteur s'est introduit dans sa chambre et lui a dérobé une montre en argent d'une valeur de 45 francs. Une enquête est ouverte par la gendarmerie de Tourcoing.

Linselles. — *Accident d'usine.* — Un tisserand de l'usine Tiberghien, du nom de Grave, a eu, dans l'après-midi de mercredi, vers deux heures, la main droite prise dans l'engrenage de son métier.

Le médecin qui a donné des soins a prescrit un repos de huit jours.

Roncq. — *L'incendie du Blanc-Four.* — Nous avions dit dans notre dernier numéro qu'un individu du nom de Camille V... avait été arrêté comme auteur présumé de l'incendie de la ferme Desbuquois.

Nous apprenons aujourd'hui que ce jeune homme a été sur l'ordre de M. l'élissier, commissaire de police, laissé en liberté provisoire.

Marcq-en-Barœul. — *Une inquiétante disparition.* — Un jeune homme de dix-sept ans, Emile Weyn, ouvrier raffineur, n'est pas rentré à la maison paternelle depuis lundi matin. Ce jeune homme était sans travail depuis quelque temps.

Il est vêtu d'un paletot grisâtre à carreaux, d'un gilet de même étoffe et d'un pantalon de velours. Il porte une casquette bleue.

— *Un accident de travail.* — Mercredi dans la soirée, un ouvrier de la fabrique des produits chimiques de MM. Kuhlmann, M. Pierre Bonsse, âgé de 65 ans, est tombé d'un wagon-citerne et s'est fait des contusions au genou. Un repos de quelques jours lui a été prescrit.

Communications

SOCIÉTÉ DES COMBATTANTS DE 1870-1871. — La réunion trimestrielle aura lieu le dimanche 21 mars, à 5 heures du soir, au local de la société. Ordre du jour : 1° Paiement des cotisations et amendes; 2° Communication à donner au sujet de l'inauguration à Tourcoing du Monument des Combattants de 1830; 3° Tirage au sort des primes pour les sociétaires présents à la réunion. A 4 heures, réunion de commission.

Vous êtes propriétaire

Vous avez une maison, un terrain à vendre ou à louer ?

Vous trouveriez aisément des acheteurs ou des locataires, *si on le savait.* Et le seul moyen pour qu'on le sache, c'est de l'imprimer fréquemment dans le journal qui est lu par tout le monde.

LILLE

Election au conseil des Prud'hommes — Les délégués des syndicats ouvriers compris dans la 3e catégorie (menuisiers, tonneliers, parqueteurs, peintres, ouvriers du cuir, typographes) se sont réunies rue de la Vieille-Comédie, 25, afin de désigner leur candidat en remplacement de M. Facon, conseiller prud'homme, décédé.

Les délégués se sont mis d'accord sur le nom de M. Georges Leloin, secrétaire de la chambre syndicale des typographes de Lille, candidat proposé par son syndicat.

Chambre syndicale des Entrepreneurs. — La chambre syndicale des entrepreneurs de travaux de bâtiments de l'arrondissement de Lille s'est réunie en assemblée générale annuelle. Le bureau, pour l'année 1897, a été constitué comme suit :

MM. Laurenge, président d'honneur; A. Despinoy, président; Em. Rouzé, juge au tribunal de commerce, vice-président; A. Bayard, vice-président (section de Roubaix); J. Lahousse, vice-président (section de Tourcoing); Debosque-Bonte, vice-président (section d'Armentières); A. Lepez, secrétaire général; L. Carlier, trésorier; Picavet, rapporteur; P. Halluin-Grenu, syndic; Deschins, syndic; Clayeman, syndic; Labbé, syndic.

Après avoir rendu compte des travaux de la chambre pendant l'année 1896, M. Despinoy a prié M. E. Rouzé de donner quelques explications sur la Société d'assurances contre les accidents que le syndicat a l'intention de fonder. Malheureusement, la loi qui devra réglementer ce genre d'assurances n'étant pas encore votée, il est absolument impossible de rien décider pour le moment.

Un incendie à Lille. — Jeudi soir, vers 9 heures, un incendie s'est déclaré chez M. Sonneville, marchand de volailles, 153, rue du Faubourg-de-Roubaix. L'alarme fut donnée par des passants, qui aperçurent une lueur assez vive au sommet de la maison.

Les pompiers arrivèrent rapidement et organisèrent les secours. Néanmoins, l'étage supérieur, où se trouvait un dépôt de peaux de lapins, chèvres, fouines, des crins, etc., etc., a été complètement détruit ainsi que le mobilier du marchand de volailles.

Les pertes sont évaluées à 15,000 francs, qui sont couvertes par une assurance.

La cause du sinistre est jusqu'ici inconnue.

Un accident de bateaux à Lille. — Jeudi matin le bateau *La Colombe*, venant d'Arques et conduisant un chargement de sable à Roubaix, s'est échoué, par suite de la baisse des eaux, sur un aqueduc construit dans la Basse-Deûle.

Ce n'est que deux heures plus tard que, l'eau étant revenue à une certaine hauteur, la *Colombe* put être remise à flot.

Disparition d'un facteur à Saint-Omer. — Un facteur de Saint-Omer, le sieur Delbarre, est disparu depuis mercredi.

Malgré toutes les recherches on n'a pu savoir ce qu'il est devenu. On ne sait à quoi attribuer cette subite disparition.

TRIBUNAUX

Tribunal correctionnel de Lille — *Audience du jeudi 18 mars 1897.* — Présidence de M. MARTIN, vice-président. — VOL EN FAMILLE. — François Lorez, 18 ans, bâcleur, a déjà huit condamnations à son casier judiciaire, il en ajoute une aujourd'hui pour vol à six mois de prison.

Le 29 janvier, il se rendait chez M. Foucart, son beau-frère, faisant sauter le cadenas qui fermait la porte, et s'emparait de deux pantalons et de plusieurs jetons de la société coopérative. Sa belle action accomplie, il disparut de Roubaix, et les recherches faites pour le retrouver sont restées infructueuses. Cette condamnation est donc prononcée par défaut.

Les cours. — Dix jours de prison avec sursis, et 5 fr. d'amende à L..., employé à Tourcoing, qui, le 7 février dernier, à l'estaminet Lefebvre, rue de l'Hôtel de Ville, a porté des coups à M. Louis Ducoulombier, au cours d'une dispute. L..., il faut le dire, était en *état d'ivresse.*

— Au cours d'une de ses promenades, passant, le 22 février dernier, rue du Brun-Pain, à Tourcoing, Auguste Guelton, 20 ans, tisserand, vit un sieur Edouard Turpin occupé à charger des objets sur une voiture à bras. Il trouva plaisant de renverser la voiture. Naturellement, Turpin prit la chose très mal, et lui adressa de vifs reproches; ce que voyant, Guelton attrapa M. Turpin par une jambe, un de ses camarades, qui arrivait à la rescousse, Jules Semet, 17 ans, le prit par la tête, et ils le jetèrent par terre.

M. Turpin se releva et se sauva, poursuivi par ses deux agresseurs. Il allait être rejoint, quand il entra précipitamment dans une maison, dont il referma la porte... pas assez vite cependant pour ne pas être mordu à l'épaule (!) par Semet; le médecin constata, en effet, une morsure très profonde.

Pour cette plaisanterie un peu forte, Guelton attrape deux mois de prison sans sursis; Jules Semet quinze jours de prison, ce dernier bénéficie de la loi Bérenger.

— Un jeune homme est condamné à quinze jours de prison avec sursis, pour coups.

TRAVAUX DANS LES TRAINS OUVRIERS. — Depuis quelque temps, la Compagnie du Nord constatait un fait très bizarre : le nombre de voyageurs augmentait dans les trains ouvriers d'Halluin à Roubaix, et pourtant les recettes diminuaient. Cela éveilla l'attention des ingénieurs, qui se dirent que certainement il y avait quelque fissure par où filait l'argent et que, très probablement, cela tenait aux fraudes nombreuses commises par des voyageurs circulant sans billets.

Le 7 décembre, une souricière fut établie dans toutes *les gares de la ligne, aux passages à niveau*, à tous les arrêts; la police et la gendarmerie furent requisitionnées, et, grâce à ce déploiement de forces, on contrôla avec le plus grand soin tous les billets à la descente du train ouvrier qui part d'Halluin à cinq heures sept du matin. Vingt-deux contraventions furent ainsi relevées !

De ces contraventions, sept sont restées sans suite, les individus en faute ayant eu la précaution de donner un faux nom et une fausse adresse : on n'a donc pu les retrouver.

Huit contraventions ont été jugées aujourd'hui; les sept autres le seront samedi prochain.

La Compagnie du Nord se porte partie civile et réclame, outre le prix des billets dont elle a été frustrée, l'affichage des jugements avec le nom des délinquants.

Il faut en finir, car elle estime à 5,000 francs par an le préjudice qu'elle éprouve de ce chef.

Satisfaction complète n'est pas donnée au chemin de fer, le Tribunal jugeant que l'effet que l'affaire est bien minime.

Voici le détail des condamnations : Un franc d'amende avec sursis à Marie Veirman qui, ayant une carte d'abonnement de Roncq à Tourcoing, a été jusqu'au Blanc-Seau : elle a d'ailleurs offert, ainsi que presque tous les prévenus, de payer le supplément, mais il était trop tard; elle devra payer 15 centimes de dommages-intérêts à la Compagnie... et les frais.

Un franc d'amende avec sursis et vingt centimes de dommages intérêts, pour J.-B. Wastyn, qui, obligé de prendre le train de suite pour ne pas manquer son travail, n'a pas eu le temps de prendre son billet.

Un franc d'amende avec sursis et quinze centimes de *dommages intérêts à Louis Debusschère.*

Un franc avec sursis et vingt centimes de dommages-intérêts à Jules Catteau, parti de Roncq et descendu à Tourcoing-les-Francs.

Cinq francs avec sursis et cinquante centimes de dommages-intérêts à Désiré Delannoy, pour être allé d'Halluin au Blanc-Seau sans billet.

Cinq francs avec sursis et trente centimes de dommages-intérêts à J.-B. Demoor qui est arrivé à Roncq juste au moment de prendre le train, et n'a pas eu celui de prendre son billet; il a été pris à la gare du Blanc-Seau.

Cinq francs avec sursis et 75 centimes de dommages et intérêts à Ernest Milleville, qui, dans les mêmes conditions, a voyagé de Halluin à Roubaix.

Le dernier prévenu, Henri Gisquière, ne se présente pas; il était monté au Pied de Bœuf, ainsi qu'il l'a déclaré à l'agent qui a verbalisé, et c'est à sa descente du train à Roubaix, que la fraude a été découverte. Il est condamné par défaut à 5 francs d'amende avec sursis et 50 centimes de dommages et intérêts.

AFFAIRES DIVERSES. — Paul Favorel, cutrages publics à la pudeur, à Tourcoing, quatre mois de prison. — François Balle, six jours, et Pierre Clarebeeck, quinze jours, pour mendicité en réunion, à Croix. — Charles Buels, infraction à un arrêté d'expulsion, acquitté, l'arrêté ayant été rapporté.

Tribunal de simple police de Roubaix. — *Audience du jeudi 18 mars 1897.* — M. Claustre, juge de paix, préside, assisté de MM. Buns, huissier audencier et Veymel, greffier; M. Chape, commissaire de police, occupe le siège du ministère public.

Très peu d'affaires inscrites au rôle et audience d'une désespérante monotonie.

DÉFAUT D'INSCRIPTION SUR LES REGISTRES DES LOGEURS. — Plusieurs logeurs habitant Roubaix sont poursuivis pour n'avoir pas inscrit sur un registre spécial les noms de leurs locataires. Ils sont condamnés à 6 fr. d'amende.

LA FERMETURE DES CABARETS. — Le défilé des cabaretiers qui ont conservé des consommateurs après l'heure de la fermeture ne dure pas moins d'un quart d'heure.

Des amendes de cinq francs et de un franc sont infligées aux patrons des établissements et aux consommateurs.

TRISTES FEMMES. — Une affaire de violences amène à la barre deux mégères qui, avant de venir à l'audience, ont certainement dû caresser la dive bouteille.

M. le Juge de Paix, s'adressant à l'inculpée : « Vous étiez saoule quand vous avez frappé la plaignante.

L'inculpée. — Je suis toujours (sic) saoule, M. le Président.

Cette malheureuse femme est condamnée à cinq francs d'amende.

UN PROPRIÉTAIRE DOIT-IL FOURNIR A SES LOCATAIRES DE L'EAU POTABLE EN QUANTITÉ SUFFISANTE ? — Cette question qui faisait l'objet d'une poursuite, n'a pas été résolue, le Tribunal ayant renvoyé les inculpés des fins de la plainte.

Tribunal de simple police de Tourcoing. — *Audience du 18 mars 1897.* — Le nombre des affaires inscrites n'a à chaque audience : on en compte aujourd'hui près d'une centaine : la plupart ne sortent pas du cadre ordinaire de la simple police, mais il a été fait application très sévère de la loi en ce qui concerne principalement les cas qui deviennent de *plus en plus fréquents : de tapage, injures, violences et infractions* au règlement municipal sur les servantes de cabarets, non munies du certificat de bonnes vie et mœurs.

Présidence de M. Charlier, juge de paix du canton Nord; ministère public M. Rouillé, commissaire central.

A PROPOS D'UNE GRÈVE. — On ne voit pas souvent un tel nombre de contrevenants s'aligner à la barre : on en compte quinze, et il en est plusieurs qui ne répondent pas à l'appel de leurs noms.

Nous avons parlé, il y a quelques semaines, d'une grève de tisserands qui s'était déclarée dans un établissement de la Croix-Rouge; un ouvrier avait reçu son livret, pour s'être porté à des voies de fait sur un de ses camarades, dans la fabrique même; 27 tisserands prirent fait et cause pour l'agresseur et sortirent avec lui. Après une attente de quelques jours, ils étaient tous remplacés.

Mais les nouveaux venus furent, au commencement, l'objet de toutes les avanies; on les attendait à la sortie, non seulement pour les huer, mais on les suivait pendant plus de deux kilomètres, jusqu'au Pont de Neuville, en les couvrant d'insultes, en leur jetant de la boue et toutes sortes d'immondices. La police mit promptement fin à ces scènes regrettables, et dressa *procès-verbal.*

Quelques uns ont reconnu la contravention, mais ils ne sont pas présents et on dit qu'ils ont passé la frontière.

Ceux qui ont répondu à la citation — et la plupart ont moins de vingt ans — sont unanimes à déclarer qu'ils se sont bornés à suivre leurs remplaçants, sans pousser aucun cri, et sans leur jeter quoi que ce soit.

Renvoi à quinzaine, pour supplément d'enquête.

LES SERVANTES SANS CERTIFICAT. — Une cabaretière, qui se trouve en récidive, est condamnée à 5 fr. et 2 jours de prison, pour avoir pris à son service une jeune fille qui n'était pas munie du certificat de bonnes vie et mœurs prescrit par le règlement de police. La servante, qui était dans le même cas, est elle-même condamnée à 5 fr. et 1 jour.

Une autre cabaretière poursuivie pour la première fois, est *condamnée à cinq francs* et sa *servante à un franc.*

RÈGLEMENT SUR LA CIRCULATION DES VÉLOCIPÈDES. — Condamnation à un franc, pour défaut d'éclairage et d'avertisseur.

LA PRISON. — Les peines d'emprisonnement ont été nombreuses, notamment pour violences, voies de fait et ivresse.

Un maçon de la rue de Gand est condamné, par défaut, à 3 jours et 15 francs. Un remouleur, 1 jour et 5 francs. Pour ivresse en récidive il a été appliqué 8 jours, plus l'amende et les frais.

Conseil de guerre séant à Lille. — *Séance du 17 mars.* — Président : M. le colonel de Courson, du 43e. — Ministère public : M. Abert, lieutenant, substitut.

N..., brigadier au 4e cuirassiers, voies de fait envers un inférieur, deux mois de prison. Défenseur : Me Gervais.

Charles Gouguard, soldat au 84e d'infanterie, outrages par paroles et menaces, envers un supérieur, à l'occasion du service, *cinq ans de travaux publics. Défenseur*, Me Moitier.

Charles Touzeim, sapeur au 3e genie, falsifications de fausses permissions, acquitté. Défenseur Me Moitier.

Auguste Ludwig, soldat au 110e d'infanterie, vol au préjudice d'un militaire, un an de prison. Défenseur, Me Moitier.

Désiré Cosset, réservisto de la classe 1888 du recrutement d'Avesnes, insoumission, un mois de prison. Défenseur, Me Moitier.

Pierre Bouchindhomme, soldat au 145e d'infanterie, outrages par paroles envers un supérieur en dehors du service, un an de prison. Défenseur, Me Dubron, avocat à Douai.

Concerts et Spectacles

La « Tournée Baret » à l'Hippodrome — La représentation du « Petit Lord ». — Jeudi soir, l'excellente *Tournée Baret*, que nous avons déjà eu le plaisir d'entendre plusieurs fois à Roubaix, a donné sur la scène de l'Hippodrome une représentation du « Petit Lord », la charmante comédie de Lemaire.

Il y a quelques jours, nous avons publié ici même une analyse détaillée de cette pièce qui obtient de tous les publics un succès si mérité. Nous n'y reviendrons plus; cependant nous devons dire un mot des comédiens qui ont interprété avec un talent aussi remarquable les différents rôles.

Que dire sur la petite Parfait qui n'ait été répété cent fois déjà ?

La gamine est simplement délicieuse dans le rôle naïf et touchant à la fois de Cédric Errol. Quel naturel et quelle aisance dans son jeu ! Comme sa voix claire, ses gestes enfantins savent bien traduire la pensée si délicate de l'auteur !

Le *Petit Lord* n'est pas une pièce savamment charpentée; les situations extraordinaires ne s'y enchevêtrent pas à plaisir et cependant l'intérêt ne faiblit pas un instant, grâce à une douce émotion que fait naître les accents si vrais de Cédric Errol.

M. Pierre Berton a été un duc de Corincourt idéal. En comédien consommé, qui connaît tous les secrets de son art, il a su, sans toucher au ridicule, s'incarner dans son personnage et en faire un type absolument réussi.

M. Monval a été parfait dans le rôle si amusant de M. Hobbs.

A plusieurs reprises Mme J. Dulac (Mme Errol) a provoqué, dans les passages pathétiques, les applaudissements et aussi les... larmes des spectateurs.

Les rôles secondaires, tous très bien tenus, ont contribué aussi au grand succès de cette représentation qui laissera un agréable souvenir.

Roubaix. — L'Association amicale des Anciens élèves du demi-pensionnat Saint-Louis organise pour le lundi 29 mars, dans la salle des fêtes de la Maison des Œuvres, Grande-Rue, un concert-spectacle qui promet d'obtenir un grand succès.

Plusieurs comédies seront interprétées par la section dramatique de l'Association; MM. Félix Mouchard et Léon Dubar, pistons, premiers prix de l'Académie de musique de Roubaix, exécuteront une page exquise avec le talent qu'on leur connaît. M. A. Dulhoit, baryton, M. Alfred Vandeputte, monologuiste (lauréat), et M. E. Duhamel, chanteur-comique, procureront au nombreux public qui assistera à cette fête de famille un agréable passe-temps.

Une représentation de la Passion. — Le comité des Ecoles libres organise une intéressante représentation des mystères de la Passion avec le concours d'artistes amateurs de Mons (Belgique). Cette représentation aura lieu à l'Hippodrome le dimanche des Rameaux, dans l'après-midi, à moins d'empêchement.

Un grand concert de famille sera offert par la commission administrative de l'*Union des Trompettes* le dimanche 21 mars prochain, à 5 heures du soir, en son local, « Café Philemon », rue Pierre-Motte.

Bondues. — Un grand concert est organisé par la musique municipale de Bondues pour le dimanche 21 mars courant.

Le prix d'entrée est de un franc.

Une séance récréative au patronage Saint Augustin. — Le succès obtenu par les jeunes gens de la Conférence Jeanne d'Arc de l'Institut catholique de Lille, dans la séance récréative qu'ils ont donnée il y a quelques semaines au patronage Saint-Pierre à Croix, a engagé les membres du nouveau patronage Saint-Augustin, situé route d'Hem, près de l'église Saint-Jean-Baptiste, à solliciter leur concours à une fête qui aura lieu dimanche prochain 21 mars.

N'oublions qu'à faire plaisir et faire du bien, les jeunes étudiants ont gracieusement répondu à cette nouvelle invitation.

Voici le programme qu'ils comptaient suivre :

La séance commencera à cinq heures pour finir à huit heures du soir. Lever du rideau : Les Bénédictions de Papa.

Seconde comédie : La bête noire de Baptistin, pièce en deux actes. Surprises diverses.

On peut se procurer des cartes chez Mlle Maria Vrement, Grand'Place, à la sacristie de l'église Saint-Jean-Baptiste, et chez le concierge du patronage.

CONVOIS FUNÈBRES & OBITS

Les amis et connaissances de la famille DUQUENNOY-DEWAVRIN, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Mademoiselle Augustine-Elise-Marie-Joseph DUQUENNOY, pieusement décédée à Tourcoing, le 17 mars 1897, à l'âge de 64 ans, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister à la Messe de Convoi, qui sera célébrée le vendredi 19 courant, à 9 heures, aux Vigiles des Morts, qui seront chantées le même jour, à 4 heures, et aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le samedi 20 dudit mois, à 10 heures 1/2, en l'église de Saint-Christophe. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue des Anges, 11.

Les amis et connaissances de la famille HENRY, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Mons-eur Pierre-François-Joseph HENRY, décédé à Roubaix, le 18 mars 1897, à l'âge de 67 ans, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le samedi 20 courant, à 8 heures 1/2, en l'église Sainte-Elisabeth, à Roubaix. — L'assemblée à la *maison mortuaire*, rue Rocroy, 24, à heures.

Vannerie : GALERIES LILLOISES.

11046—42343d

NORD

Bachy. — *Un singulier fraudeur.* — Dans la nuit de mardi à mercredi, des douaniers de service à Bachy aperçurent dans les champs pendant la nuit un animal qu'ils prirent pour un chien chargé de tabac ou de café. Ils se mirent aussitôt à sa poursuite et parvinrent bientôt à l'abattre à coups de fusils. Mais quel ne fut pas leur étonnement lorsqu'ils entendirent, au lieu d'aboiements plaintifs de sourds grognements de colère et de douleur. Ils s'approchèrent avec précaution et se trouvèrent en présence d'un énorme sanglier ne pesant pas moins de trente-cinq kilos.

La présence de ce sanglier dans la contrée s'explique facilement par le voisinage d'un bois assez étendu qui se trouve aux environs de Cysoing.

Chaque hiver, en effet, l'on signale, tant dans le Nord que dans le Pas-de-Calais le passage de ces animaux qui viennent de la forêt des Ardennes, parfois seuls, le plus souvent en bande.

En vue de la très prochaine Exposition des Nouveautés d'été, transformation complète des magasins et agrandissement de la plupart des rayons, aux **Galeries Lilloises**, 45, 47, 49, rue Nationale, Lille.

11046—42343

PAS-DE-CALAIS

Une tentative d'empoisonnement à Libercourt. — La femme Marie Delbruyère, épouse du sieur Eugène Deskinque, travaillant aux mines d'Oignies, et habitant Libercourt, a tenté d'empoisonner son mari en faisant bouillir dans la boisson que ce dernier emporte avec lui une certaine quantité d'allumettes.

La femme Delbruyère, aussitôt arrêtée, a fait des aveux complets. Elle a été écrouée à la prison de Béthune.

Calais. — *L'anniversaire de la Commune.* — Il paraît que, pour célébrer l'anniversaire de la Commune, le Parti collectiviste de Calais organise pour dimanche, à l'Elysée, un grand punch conférence.

On annonce que le citoyen Rousselle, maire d'Ivry, le citoyen Moussa, le citoyen Carette, maire de Roubaix, les citoyens Catrice, de Roubaix, et Capart, de Tourcoing, prendront part à ce punch.

Arras. — *Suicide d'un soldat.* — Un soldat du 127e de ligne qui se trouvait dans le compartiment d'un train venant de Lille à la gare d'Arras, s'est suicidé d'un coup de revolver au cœur; le corps a été transporté à l'hôpital.

— *Un horrible accident.* — Un ouvrier nommé Patrice, dit *Cousin*, travaillant dans un chantier des mines de Courrières, à Harnes, est tombé sous une locomotive qui lui a coupé les deux jambes.

BELGIQUE

A la Chambre. — La Chambre a repris jeudi la discussion du budget de l'industrie et du travail.

Les mêmes discours que la veille ont été continués devant un auditoire moins nombreux encore.

Le domaine du Roi des Belges à Villefranche. — Le Roi est rentré hier à Bruxelles, après avoir passé quelques jours en Angleterre. Il y était alle surtout pour visiter quelques parcs et châteaux, préoccupé qu'il est de l'appropriation du domaine qu'il a acquis à Villefranche.

Il repartira très prochainement, se rendant cette fois à la Côte d'azur.

Les travaux sont commencés pour la création de ce domaine. On est occupé à faire disparaître les murs de clôture qui separaient les diverses propriétés dont se composait la vaste étendue de terrain achetée par le souverain; on établit aussi tout autour les soutènements du mur de clôture.

Les travaux se font sous la direction d'un architecte niçois, M. Messiah.

En réalité ce n'est pas une, c'est deux propriétés que le roi aura à Villefranche.

Sur le plateau ensoleillé qui domine cette localité vers le Midi, enfermée au Nord et à l'Ouest de par des montagnes qui l'abritèrent contre le vent et s'ouvrant, d'un autre côté, sur un panorama magnifique, un château s'élèvera au milieu d'un parc de près de 80,000 mètres carrés, avec des jardins en terrasse; dans la partie la plus favorable à cet effet, il y aura un potager où pousseront les *primeurs* les plus delicates.

Les plans du château ne sont pas définitivement arrêtés. Il en est autrement pour le tracé du parc dont l'exécution sera commencée sous peu.

Voilà une propriété.

La seconde, beaucoup plus petite, sera à une certaine distance de l'autre à peu près à l'entrée de la rade. Ce sera l'embarcadère et le débarcadère du souverain, qui compte se livrer au plaisir si bon et si hygiénique du yachting.

Il y aura là un chalet fort elegant, avec un étage qui sera de la moitié seulement du rez-de-chaussée. Celui-ci comprendra un atrium, une salle à manger pour quarante personnes, un cabinet de repos et une chambre pour le roi, enfin une salle de réunion pour les officiers de la suite. L'étage n'aura que trois pièces. C'est le roi qui a fait restreindre les proportions de l'étage sur les plans de l'architecte, qui comportaient d'assez nombreuses chambres pour les membres de la famille royale et pour les *personnages* de la suite.

Un fort joli jardin entourera également ce chalet.

C'est M. Poire, de Paris, qui est chargé de la direction des travaux concernant parc et jardins.

Les gros lots de l'Exposition. — On annonce que le gagnant du gros lot de la loterie de l'Exposition est M. Jean-Baptiste Wodon, ouvrier verrier de Val-Saint-Lambert, près de Liége.

Le gros lot de vingt mille francs a été gagné par deux employés de la *Lutrie Albouse*, à Ath, filature de soie et de lin : MM. Oscar Depelsenaire, directeur de fabrication, et Charles Dumont, comptable. Le premier est âgé de quarante ans, le second de trente-six; tous deux sont mariés et pères de famille.

Bruxelles. — Cour d'assises du Brabant. — *L'affaire du commissaire Courtois.* — Beaucoup de curieux assistaient à l'audience de jeudi matin pour entendre les dépositions des témoins qui ont continué, sans incident, à l'audience de l'après-midi. Vendredi commencera le défilé des témoins à décharge.

Charleroi. — *La tempête.* — Charleroi, 18 mars. — Jeudi après-midi, le grand cirque Schumann, qui construisait place du Manège, s'est écroulé par suite de la tempête. Deux ouvriers ont été blessés. Les dégâts sont importants.

Namur. — *Une famille empoisonnée.* — La famille L..., habitant rue Saint-Nicolas, vient d'être empoisonnée par de la viande de cheval contaminée. Le père, la mère, et les deux enfants, après avoir absorbé cette nourriture, se sentirent indisposés. Jeudi le père mourait après avoir enduré d'horribles souffrances.

Délégué par le parquet, M. le docteur Rauwez a déclaré que la mort était due à une entérite infectieuse. L'autopsie du cadavre va être pratiquée, on assure que l'un des enfants, le fils, âgé de 14 ans, est à toute extrémité.

Bruges. — *Une nouvelle station-arrêt.* — Le 22 de ce mois sera inaugurée la nouvelle station-arrêt *Zee-Brugge*, située entre les gares de Blankenberghe et de Heyst (Ecluses). Les travaux du port sont poussés activement.

Alost. — *Un violent incendie.* — La fabrique de pantoufles de M. de Timmermann a été jeudi extrêmement incendiée. Le service des pompiers a dû se borner à préserver les maisons voisines. Par suite de la chute d'une lampe à pétrole, le feu s'est déclaré à la même heure dans un cabaret voisin.

La Louvière. — *Un syndicat métallurgistes chrétiens.* — On mande à un confrère que le syndicat des métallurgistes chrétiens des ateliers Nicaise et Delcuve, de la Louvière, fondé récemment, vient d'obtenir une importante faveur.

A la suite d'une démarche des délégués de ce syndicat auprès de la direction, celle-ci a promis d'augmenter d'environ 10 p. c. le salaire de plusieurs catégories de métallurgistes.

Roulers. — *Les élections pour le conseil des prud'hommes.* — Malgré les efforts des libéraux et des socialistes, les candidats de la catholique *Gilde der Ambachten* triomphent avec 1200 voix de majorité.

Le drame mystérieux de Ledeghem. — On était encore jeudi soir dans la même incertitude : Verhelst, dont l'état ne s'était pas amélioré, maintient sa première version.

Le parquet de Courtrai et les gendarmes de Menin ont passé toute la journée à Ledeghem.

On se livre à toutes sortes de suppositions sur ce drame qui a produit non seulement dans la commune, mais aux environs, la plus profonde émotion.

Bandizcle. — *La marande.* — On s'est introduit en fracturant la porte d'entrée, dans la cour de M. Charles Vermeulen, cultivateur, et on lui a volé trois lapins de la valeur de 13 francs.

Auteurs inconnus.

Mouscron. — *Des enquêtes de commodo et incommodo.* — L'administration communale de Mouscron informe le public que trois enquêtes de commodo et incommodo sont ouvertes :

La première au sujet de l'établissement d'une taxe de construction d'égouts le long de la grand'route de Mouscron à Neuf-à-Leux.

La deuxième, 1° au sujet de la construction d'égouts collecteurs dans toutes les rues où l'utilité en sera reconn